PEUT-ON EMPRUNTER DE L'ARGENT POUR FAIRE LE PÈLERINAGE ?

Publié par Cheikh Zayd Al-Madkhali. Publié dans Pèlerinage



Peut-on emprunter de l'argent pour faire le pèlerinage ?
Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 1min 46

Question :
Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Le questionneur dit : quel est le jugement de l'emprunt d'argent pour accomplir l'obligation du pèlerinage ?

Réponse :

Tout d'abord, il n'est pas imposé au pauvre d'accomplir le pèlerinage. S'il est pauvre, il n'est pas chargé d'emprunter l'argent pour accomplir le pèlerinage. Cependant, il attend jusqu'à posséder l'argent nécessaire pour accomplir le pèlerinage. Et s'il meurt avant de posséder l'argent lui permettant d'accomplir le pèlerinage, il est alors excusé car il n'a pas les capacités. Allah (عز وجل) a dit :

وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلاً

« Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. » [ali 'imran, 97]

Et les moyens [mentionnés dans le verset], comme l'ont dit les savants, sont les provisions et la monture. Des récits sont même rapportés dans la Sunna à ce sujet.

Les provisions : c'est-à-dire l'argent nécessaire pour manger, boire, etc.

Et la monture : c'est-à-dire un moyen de transport qui lui permet de se rendre à la Maison Sacrée d'Allah puis de retourner chez lui, qu'il le possède ou le loue. Voila celui pour qui cela est obligatoire. Quant à celui qui veut emprunter et sait qu'il pourra s'acquitter de sa dette, s'il emprunte et accomplit le pèlerinage, alors son pèlerinage est valide. Qu'il demande à Allah de l'aider à rembourser [cette dette] et qu'il ait une intention sincère et véridique, il aura ainsi accompli cet important pilier et se sera acquitté de sa dette. Et Allah est plus Savant.

[Fin de la réponse de Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com